

(GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 74.

Postulat P2067.10 Benoît Rey/Pierre Mauron

(Caisse maladie unique)¹

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Les hausses quasi continues des charges des caisses-maladie dans les budgets de tout citoyen continuent leur inexorable progression. Heureusement, notre canton fait de son mieux pour utiliser le plus adéquatement possible les moyens à disposition pour les subventions aux cotisations de caisses-maladie et ainsi atténuer quelque peu les effets de ces augmentations. Il n'en reste pas moins que la situation est extrêmement préoccupante. Force est de constater que la concurrence entre les différentes caisses ne permet pas de réguler ce marché, mais au contraire celle-ci montre de plus en plus ses effets pernicieux: les charges administratives des différentes caisses pour répondre aux différents changements qui sont la base nécessaire aux fonctionnements de cette concurrence, la lutte pour l'acquisition de ce qui est qualifié de bons risques, au point même que le conseiller fédéral M. Burkhalter du parti libéral radical pense mettre des mesures et des limites aux moyens investis par les caisses-maladie pour cette promotion et cette acquisition de bons risques. Je ne parlerai pas non plus d'autres effets pervers relativement complexes que sont en particulier les transmissions de réserves d'un canton à l'autre des différentes caisses et qui font l'objet actuellement de beaucoup d'insatisfactions. Il y a donc des effets que nous n'avions pas prévus ou que la LAMal n'avait pas prévus dans un premier temps. Ces effets sont dus uniquement à des phénomènes d'économie de marché. Je parlerai simplement du yoyo qui se joue entre les caisses-maladie avec le fait de l'accumulation de nouveaux cotisants recherchés d'une manière très active. Ensuite, il y a une augmentation des primes qui fait que ces cotisants repartent et que les caisses font du yoyo. Celles qui ont des primes bon marché une année se retrouvent deux ans après avec des primes chères, ce qui engendre ce cercle vicieux de changements perpétuels et permanents.

Nous avons déposé ce postulat dans le sens où on se disait qu'il était temps d'étudier de nouvelles solutions. Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse à ce postulat. Je remercie surtout le Conseil d'Etat pour le contenu de sa réponse, dans le sens où il reconnaît la complexité de ce problème. Bien que personnel-

lement je sois convaincu des avantages que pourrait avoir une caisse unique au moment donné où l'objet à assurer est égal pour toutes les caisses, il n'en reste pas moins qu'un changement tel qu'une modification de la LAMal est un changement d'importance. Même si nous l'envisageons au niveau du canton de Fribourg, cela ne peut se faire sans des études détaillées au niveau du canton. Le Conseil fédéral va le faire. Il attend pour ceci le résultat de différents travaux qui sont faits au niveau de la Confédération. Le seul souhait que je peux avoir est que le rapport de ces différentes commissions fédérales ne tarde pas trop pour que le rapport du Conseil d'Etat au postulat puisse arriver le plus rapidement possible.

C'est dans ce sens que, le Conseil d'Etat ayant accepté la transmission de ce postulat, je vous demande d'en faire de même afin que nous disposions dans notre canton d'une étude sensée qui nous permette de prévoir des options pour la suite de ce problème épineux.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les postulants Benoît Rey et Pierre Mauron demandent un rapport au Conseil d'Etat concernant une caisse-maladie unique. Les adhérents à cette possibilité sont persuadés que c'est la solution miracle. La problématique est bien plus complexe et la caisse unique comportera autant de problèmes à résoudre qu'en ont aujourd'hui les caisses-maladie.

Je reviens sur les 4 points précis du postulat. Il demande au Conseil d'Etat de s'engager pour la création d'une caisse cantonale unique. Le groupe libéral-radical a de la peine à imaginer la Direction de la santé prendre un engagement à ce niveau. Il ne sera pas possible au Conseil d'Etat de collaborer avec les cantons voisins avant qu'une ébauche de cette caisse unique ne se dessine. Les postulants demandent d'évaluer les avantages d'une caisse unique suisse et ils citent par exemple le modèle de la Suva. Aux yeux du groupe libéral-radical, la caisse-maladie ne pourra jamais ressembler à la caisse-accidents, notamment la Suva. C'est une caisse qui détient le monopole et qui fonctionne par classe de risques – bonjour les primes – et par le système de bonus-malus. Ces primes font partie des frais que les entreprises incluent dans le prix du produit fini, en ce qui concerne la SUVA. Fort heureusement, la LAMal fonctionne selon la solidarité. C'est bien sa base essentielle. Dire que les hausses permanentes sont notamment dues à l'échec de la concurrence est inexact. Au mois de novembre, lorsque l'on sait qu'il y a un nombre important d'assurés qui ont résilié leur contrat car la prime était trop chère, pour moi la concurrence est vraiment existante. C'est également l'avis de notre groupe.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'étudier les modifications à introduire dans la LAMal pour une caisse cantonale. A ce niveau, le groupe libéral-radical entend bien qu'il y a des élus au parlement fédéral et qu'ils accomplissent un travail continu et de qualité. Je pense notamment à M^{me} Thérèse Meyer, présidente de la Commission sociale, et Jean-François Steiert qui en connaît un bout sur la LAMal. Pour contenir la hausse des primes, les chambres fédérales veulent promouvoir des réseaux de soins. Une carte à puce aurait dû en 2009 déjà contenir des indications des prestations afin

¹ Déposé et développé le 2 février 2010, BGC p. 192; réponse du Conseil d'Etat le 16 novembre 2010, BGC décembre p. 2389.

d'éviter les doublons, mais tout est en stand-by. Nous n'allons pas pouvoir le débloquent. Le groupe libéral-radical accorde toute sa confiance au parlement fédéral qui planche actuellement sur la révision de l'assurance-maladie. Nous estimons que la directrice de la santé publique a sur sa table un volume de travail qui ne cesse d'augmenter, c'est pourquoi notre groupe ne juge pas nécessaire de faire un rapport sur cette caisse unique et refusera de prendre ce postulat en considération pour les raisons évoquées.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Le problème soulevé par les postulants est un véritable problème. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. La forme que les postulants ont développée nous pose des problèmes. La réponse du Conseil d'Etat est claire, il n'y a actuellement sur le plan suisse aucun consensus qui n'a pu être dégagé sur ce sujet pour créer une caisse unique qui ait tous les avantages et tous les inconvénients. L'étude menée par la conférence des directeurs de Suisse occidentale n'est pas encore menée à son terme. Compte tenu de ceci, on ne peut pas mettre la charrue devant les bœufs. Il faut attendre le résultat de cette enquête, peser les pour et les contre, pour savoir si la solution de la caisse unique peut être une solution acceptable. Les postulants demandent déjà dans le postulat de s'engager pour la création d'une caisse unique cantonale avant même d'avoir les résultats. Ils demandent de collaborer avec les cantons voisins pour créer cette caisse unique suprarégionale. On ne peut pas en l'état prendre des directives où le rail est déjà tracé et l'on n'a plus qu'à mettre la locomotive dessus sans avoir vraiment le résultat de l'enquête sur le plan national ou sur le plan supranational. Par rapport à ceci, j'ai de la peine que l'on considère les députés comme des moutons à tondre qu'ils soient noirs ou blancs. Je vous demande en l'état de refuser ce postulat.

Thomet René (*PS/SP, SC*). J'aimerais apporter un argument supplémentaire qui justifie le fait que l'Etat s'occupe de cette question de la caisse unique et qui va dans le sens d'accepter ce postulat. Il y a dans le système actuel une perte de l'impact des cantons qui est de plus en plus grande. Un seul exemple est le sujet que l'on vient de voter. La participation des assureurs sera décidée dans une négociation entre les assureurs et le Conseil fédéral. Il n'y aura plus aucun impact des cantons. Auparavant, les tarifs étaient négociés entre les prestataires et l'organisme faîtier, santé suisse, mais approuvés par les cantons qui pouvaient relever que ces tarifs n'étaient pas justifiés ou qui pouvaient selon la loi trancher en cas de non-aboutissement des négociations. Avec ces glissements, on ne laisse plus l'impact aux cantons d'intervenir dans les tarifs, sur les coûts, les cotisations qui sont payées. C'est un argument supplémentaire pour que l'Etat s'attache sans retard à cette question de la caisse unique qui remettrait les cantons dans les négociations, dans les discussions sur les tarifs, notamment dans le sujet que l'on vient de voter. Les cantons partenaires, avec les prestataires de soins, seraient les partenaires du Conseil fédéral pour négocier les tarifs. C'est un argument supplémentaire pour que vous acceptiez ce postulat.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de nos collègues Benoît Rey et Pierre Mauron demandant l'analyse de faisabilité d'une caisse cantonale unique. Tout comme le Conseil d'Etat, nous reconnaissons que le système de caisse-maladie actuel ne donne pas entièrement satisfaction. La flambée des primes plombe le budget des ménages et la tendance ne semble malheureusement pas s'inverser. Le groupe démocrate-chrétien est sensible aux soucis des assurés qui peinent à honorer leurs créances relatives aux coûts de la santé et trouver des solutions susceptibles de stopper la spirale de la hausse des primes fait partie de nos objectifs. Toutefois, la solution miracle n'existe pas. Croire que la caisse unique représente le remède à tous les maux relève de l'utopie. La LAMal a vu le jour voici quinze ans. Le chantier relatif à sa mise en œuvre s'est révélé encore plus périlleux que prévu. Il est donc illusoire d'espérer l'achèvement des travaux sans procéder encore à d'importantes adaptations. Je dirais au fond que le système actuel s'avère plus simple et dans la même occasion plus électoraliste que de chercher à tout prix des améliorations visant à stopper la hausse des primes. Nous pensons qu'il est trop tôt pour baisser les bras. Nous sommes d'avis que les différentes études scientifiques en cours, ainsi que le nouveau projet de révision de la LAMal, permettront de faire un pas de plus en direction d'une stabilisation des coûts de la santé. Nous nous permettons de relever ici que même si ce sont les hausses des primes qui retiennent à juste titre toute notre attention, il serait par contre également réaliste de reconnaître l'amélioration constante des prestations et la grande qualité des soins prodigués dans notre pays. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Suisse se place régulièrement en tête des études comparatives dans le domaine des prestations de soins. Cette qualité a un prix, certes trop élevé lorsqu'il s'agit de régler les factures de primes, mais combien apprécié lorsque l'accès aux soins peut se faire dans des délais beaucoup plus courts que dans bon nombre d'autres pays. Dans le domaine de la santé, caisse unique ou pas, l'assuré suisse ne pourra jamais rouler en Rolls-Royce et payer pour une deux-chevaux. En l'état, les chemins de la caisse unique nous paraissent bien aventureux. Un seul exemple suffit pour s'en convaincre. En effet, les partisans de la caisse unique promettent des économies de 250 millions de francs à 1 milliard de francs sur les seuls frais administratifs. Actuellement, les frais administratifs des caisses-maladie se montent à un peu plus de 1 milliard de francs. Si on arrive à économiser 1 milliard sur 1 milliard de frais globaux administratifs, c'est que 1+1 ne font pas 2 dans les bureaux de M. Maillard. Ces chiffres montrent que ceux qui réclament une caisse unique ne savent pas eux-mêmes où nous mènerait leur nébuleux projet. S'engager aujourd'hui pour analyser la création d'une caisse unique nous paraît donc largement prématuré. Conscients que le système de caisse-maladie ne donne pas entièrement satisfaction, mais convaincus que les pistes permettant une amélioration du système en place ne sont pas toutes explorées, une grande majorité du groupe démocrate-chrétien refusera ce postulat, tout en vous invitant à en faire de même.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Je tiens en préambule à m'excuser auprès de mes aïeux, étant un PDC de la quatrième génération et prendre la parole pour venir au secours de M. Rey et de M. Mauron doit leur faire, malgré leur état, tout drôle. En effet, le libellé du postulat a été beaucoup combattu. J'ai tout de même noté qu'il est demandé une analyse sur la possibilité, ce qui m'a convaincu du bien-fondé de ce postulat. L'assurance-maladie est un problème cantonal, fédéral voire mondial, à constater les difficultés rencontrées par M. Obama et d'autres dirigeants du monde actuel. Je suis très touché par cette problématique qui affecte les plus faibles de la société. Notre niveau de société ne se mesure-t-il pas à l'aune de notre soutien aux plus faibles? Ces derniers ne rassemblent pas uniquement ceux qui sont atteints dans leur santé, mais également ce petit peuple de soignants qui apportent soins et empathie aux victimes de la vie. Le prix de l'assurance-maladie est insupportable pour la majorité de nos citoyens et l'augmentation de la part de l'Etat n'en est qu'un symptôme. Le problème n'est certes pas simple, et je rejoins l'avis du gouvernement qui veut attendre une étude sur la possibilité de la création d'une caisse unique. Je vous encourage à accepter ce postulat dans ce sens. Notre parti est dynamique et refusera de gastéropodiser le dossier et mettra tout en œuvre afin que des mesures strictes et dynamiques encadrent le système actuel qui n'a jamais su gérer ses coûts. La mise en œuvre de sociétés pervertissant le système en entreprises commerciales n'en est que la pointe de l'iceberg ou la démonstration par l'absurde de nos errances. Il est du devoir de chacun qui est emporté dans ce système efficace mais trop cher, de rechercher des économies sans prêter l'action. Je vous encourage à aider la mise en place de conditions cadre et à accepter ce postulat.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). M. le Député Butty peut se rassurer, ses aïeux seront fiers de lui. Il a une attitude brave et je l'en remercie. J'ai également une pensée pour les aïeux de M. Michel Buchmann qui n'est plus ici avec nous et qui, j'en suis sûr, aurait également soutenu notre postulat. Ce postulat est simple. Il pose le constat que quelque chose ne va pas. Il constate qu'une situation actuelle n'est plus tenable. A partir de là, il demande qu'une étude soit faite pour analyser une certaine proposition qui n'en exclut d'ailleurs pas d'autres. Lorsqu'il y a une proposition d'étude, la voie de la caisse unique est alléguée, ce n'est qu'une possibilité. Pour ma part, je suis convaincu que ceci pourrait être la panacée. Vous n'êtes pas obligés d'en être convaincus pour accepter ce postulat. Le Conseil d'Etat partage ce point de vue. Il attend d'autres rapports, celui de la CDS notamment, et va ensuite faire le tri. Il y a des arguments pour et des arguments contre. C'est sur la base de ces arguments que vous pourrez ensuite décider en toute connaissance de cause. La société idéale, respectivement le modèle que l'on veut, pourrait être représentée par la Suva. Dans son rapport 2009 établi au mois de juin, la Suva, qui emploie 3000 personnes à Lucerne et qui a 2 millions d'assurés, nous dit que sur chaque franc investi par les assurés à la Suva, 95 centimes leur sont redistribués sous forme de prestations. Dans le cadre des assurances privés, ce

ne sont que 80 centimes qui sont redistribués. On voit déjà la différence de ce modèle Suva qui fait peur, mais qui pourtant peut être considéré comme un exemple phare. Il s'agit d'une possibilité et non pas d'une obligation de le suivre. M. Losey nous dit qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. C'est justement l'inverse qu'il a avec le postulat. D'abord, on analyse, on examine toutes les pistes et ensuite on va décider. J'ai aussi aimé l'intervention selon laquelle nous avons des gens dans le canton très compétents en matière d'assurances sociales, je pense à M^{me} Thérèse Meyer et à M. Jean-François Steiert. Ils sont très compétents et le dernier cité d'ailleurs est un fervent supporter de la caisse unique, puisqu'il pense lui aussi que ce sera la panacée. Avant de voter et de trouver une solution, il faut analyser. C'est ce que l'on demande au Conseil d'Etat avec toutes les pistes qui sont ouvertes. Le Conseil d'Etat devra rendre un rapport que nous ne voterons pas qui peut aller dans un sens ou dans un autre. Nous sommes prêts à en tirer toutes les conséquences. C'est pour cela que nous demandons cette analyse.

Brodard Vincent (*PS/SP, GL*). Pour ne pas laisser une affirmation qui a été faite tout à l'heure par notre collègue Claudia Cotting concernant la Suva, je complète ce que vient de dire le collègue Pierre Mauron. La Suva n'a pas du tout le monopole en ce qui concerne l'assurance-accidents. Elle est aussi confrontée dans tout un tas de domaines à la concurrence des assureurs privés qui sont d'ailleurs extraordinairement bien représentés au parlement fédéral. Elle est tout à fait de la même manière confrontée à cette concurrence. Je ne voulais pas que cette information reste sans réponse.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En novembre dernier, les Fribourgeois et Fribourgeoises ont subi le choc de l'augmentation des primes de caisses-maladie, primes qui deviennent de plus en plus lourdes à gérer dans le ménage familial. Même si nos primes restent en-dessous de la moyenne suisse, il n'en demeure pas moins un problème. Le Conseil d'Etat constate avec les députés Mauron et Rey que le système actuel ne donne pas tout à fait satisfaction. Vous l'avez vu dans le cadre de la réponse du Conseil d'Etat, toute une série de travaux sont en cours, notamment les travaux de la Conférence régionale des cantons de Suisse orientale, plus les travaux de la CDS. Dans le cadre de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales, nous avons décidé d'attendre ce rapport demandé par la conférence régionale des cantons de Suisse orientale pour éventuellement analyser les conséquences de ce rapport. D'autre part, au niveau fédéral, M. Burkhalter est en train de travailler sur une révision de la LAMal et nous attendons un projet de révision et une ordonnance pour la fin de cette année. On constate qu'il y a des réflexions qui sont menées. Le système actuel va dans un mur. On voit que le système de concurrence pose un certain nombre de problèmes. Je rappelle que l'année dernière, c'est 1,2 million d'assurés qui ont changé de caisse-maladie. C'est ce qui a été voulu par le système de concurrence avec pour conséquence entre 300 et 500 millions de frais administratifs qui ont été occasionnés

par ces changements. Il faut savoir que les réserves des assurés restent dans les anciennes assurances et que la nouvelle assurance doit constituer de nouvelles réserves. C'est ici que l'on a de gros problèmes. Ceci cause des problèmes de réserves cantonales. Si Fribourg est relativement épargné par la problématique des réserves cantonales, puisque l'on est juste aux limites des pourcentages de réserves fixées par la Confédération, on pourrait tout à coup, suite à des transferts de caisse-maladie, se retrouver face à des problèmes importants. Nous avons tout de même dans ce canton des assurances qui sont en-dessous de la réserve. Nous devons compenser ces réserves. Ceci va nous poser un certain nombre de problèmes.

Une autre difficulté est celle de la chasse aux bons risques à laquelle s'adonnent les assureurs et le racolage des nouveaux clients avec des frais administratifs extrêmement importants qui sont occasionnés par tous ces téléphones que vous avez sûrement toutes et tous reçus. La moyenne des frais administratifs des assurances dans notre canton se situe à 135 francs. Il faut savoir que l'on a des assurances à plus de 300 francs par assuré.

Le Conseil d'Etat aujourd'hui ne souhaite pas se positionner pour ou contre une caisse unique. Il souhaite analyser et attendre les différents travaux qui sont effectués à la CDS, dans la conférence suisse et à la CLASS. Il désire aussi attendre les propositions que M. Burkhalter va nous faire, notamment les pistes qu'il a évoquées pour solutionner la problématique des réserves cantonales. On attend également de voir quelles sont les propositions pour fixer des coûts de santé qui soient réellement ceux qui sont occasionnés dans le canton et que les primes couvrent les coûts de santé occasionnés dans le canton. On attend tous ces éléments pour pouvoir se positionner sur la demande faite dans ce postulat. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est d'accepter ce postulat, de nous laisser faire l'analyse très attentive des différentes études en cours et qu'il y ait une discussion dans ce parlement en fonction de l'ensemble des éléments que nous aurons récoltés. Je rappelle que s'il devait y avoir un projet de caisse unique, ça passera automatiquement par des modifications au point de vue fédéral, puisqu'il n'y a aucune base actuellement dans la législation fédérale qui autoriserait un canton à partir avec un projet de caisse unique. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur la question de la caisse unique, mais il souhaite simplement pouvoir analyser les différents travaux et faire une réflexion par rapport à cette proposition.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière et à accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 40 voix contre 35. Il y n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grand-

jean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 35.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1102.10 Jean-Daniel Wicht (répartition des frais d'entretien des carrefours giratoires éditaires)¹

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Les giratoires font leurs preuves dans notre canton sur le plan de la sécurité et de la fluidité du trafic depuis plus de vingt ans. Leur nombre a fortement augmenté ces dernières années et régulièrement à l'avenir il sera nécessaire de les entretenir, voire de les assainir. La pratique actuelle veut que la totalité de la surface du revêtement d'un giratoire est à charge d'entretien de la commune s'il s'agit d'un carrefour éditaire. A chaque nouveau carrefour éditaire construit sur une route cantonale, l'Etat voit une diminution des frais d'entretien de son réseau. J'estime que cet état de fait n'est pas juste et ma motion vise à corriger cette problématique. La solution visant à répartir les frais au prorata des charges de trafic me paraissait au premier abord plus juste, mais après discussion avec M. le Commissaire du gouvernement et l'ingénieur cantonal, je concède que cette manière de faire serait plus compliquée et trop pénalisante pour le canton financièrement. Je tiens à remercier le Conseil d'Etat qui partage mon avis qu'une plus équitable répartition des frais d'assainissement et d'entretien des carrefours giratoires éditaires doit être prise en compte. La prise en charge des frais théoriques du ruban couvert par le giratoire éditaire me paraît dès lors être un très bon compromis. Sur ces considérations, je vous invite, chers collègues, à soutenir ma

¹ Déposée et développée le 16 juin 2010, BGC p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 16 novembre 2010, BGC décembre p. 2385.